

Règlement du jeu ELGYDIUM « GRAND JEU 100% GAGNANT » 2025

Article 1

La société PIERRE FABRE MEDICAMENT, SAS au capital de 412 080 969 euros, dont le siège social est situé Les Cauquillous 81500 LAVAUUR, et immatriculée au RCS CASTRES sous le numéro SIREN 326 118 502, et plus particulièrement sa *division ORAL CARE* (**ci-après dénommée la « Société Organisatrice »**) organise du 14 juillet 2025 à 00h00 au 30 septembre 2025 à 23h59 un jeu avec obligation d'achat intitulé « Grand Jeu 100% Gagnant ELGYDIUM ».

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure habitant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des collaborateurs permanents ou occasionnels de la Société Organisatrice et des membres de leurs familles.

Article 3

Déroulement du Jeu « Grand Jeu 100% Gagnant ELGYDIUM » :

- Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1. Acheter simultanément 2 produits ELGYDIUM Kids ou Junior entre le 14 juillet 2025 et le 30 septembre 2025 inclus.
- 2.

Se connecter sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.jeu-elgydium.fr/>, entre le 14 juillet à 00h00 et le 05 octobre 2025 à 23h59.

3. Remplir le formulaire en indiquant ses coordonnées personnelles complètes : civilité, nom, prénom, adresse email et date de naissance (les champs obligatoires sont marqués d'une étoile) et télécharger sa preuve d'achat (photo du ticket de caisse original en entier avec le nom du/des produit(s) acheté(s) et la date d'achat entourés).

Les produits éligibles à l'opération sont :

- ELGYDIUM - DENTIFRICE BÉBÉ BIO DÈS 6 MOIS 50ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE CHRONO PROTECTION CARIES EDUCATIF 50ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE REVELATEUR DE PLAQUE EDUCATIF 50ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE KIDS 3/6 ANS ASTERIX 50 ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE KIDS 3/6 ANS GRENADINE 50 ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE KIDS 3/6 ANS GRENADINE LOT DE 2 X 50ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE KIDS 3/6 ANS EMOJI FRAISE GIVRÉE 50 ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE JUNIOR 7/12 ANS ASTERIX 50 ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE JUNIOR 7/12 ANS EMOJI TUTTI FRUTI 50ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE JUNIOR 7/12 ANS BUBBLE 50 ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE JUNIOR 7/12 ANS BUBBLE LOT DE 2 X 50 ML
- ELGYDIUM - DENTIFRICE JUNIOR 7/12 ANS MENTHE DOUCE 50 ML
- ELGYDIUM - BROSSES À DENTS SOUPLE BABY 0/2 ANS
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS KIDS 2/6 ANS ASTERIX
- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS KIDS 2/6 ANS
- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS ENFANTS BOIS ECO CONÇUE

- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS KIDS EMOJI 2/6 ANS
- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS KIDS 2/6 ANS MONSTER
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS KIDS 2/6 ANS DRAGON
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS KIDS 2/6 ANS SHARK
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS KIDS 2/6 ANS LICORNE (rose ou violette)
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS KIDS 2/6 ANS EMOJI MONSTER
- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS JUNIOR 7/12 ANS ASTERIX
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS JUNIOR 7/12 ANS RACoon
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS JUNIOR EMOJI 7/12 ANS
- ELGYDIUM – BROSSE À DENTS JUNIOR 7/12 ANS EMOJ MONSTER
- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS LA PETITE TRIBU (duo de brosses à dents 7/12 Ans et adulte)
- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS XTREM ADO FLUO MEDIUM
- ELGYDIUM - BROSSE À DENTS XTREM ADO FLUO SOUPLE

En validant le formulaire, l'internaute joue au jeu du « Scratch » : le participant devra venir gratter le bouclier afin de découvrir la dotation remportée.

- Déroulement de l'instant gagnant :

À la suite du jeu, le participant découvre immédiatement quel gain il remporte parmi les lots mis en jeu par instants gagnants.

Un participant ne pourra tenter sa chance à l'instant gagnant que 1 fois par preuve d'achat.

Il appartient aux participants de s'assurer que leur adresse email est correctement renseignée et qu'elle fonctionne. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si les participants ont indiqué une adresse email erronée ou si les participants sont empêchés pour une quelconque raison de prendre connaissance de leurs e-mails.

Article 5

Sont mis en jeu pour les instants gagnants :

- 3 (trois) séjours au Parc Astérix d'une valeur unitaire de 1274,00€ TTC. Séjours pour 4 personnes, composés chacun de : 4 entrées adultes pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel Les Trois Hiboux, La Cité Suspendue, Les Quais de Lutèce ou dans un des hôtels partenaires du Parc Astérix, selon calendrier d'ouverture du Parc Astérix et selon la disponibilité des hôtels. Chaque séjour est valable pour 4 personnes voyageant ensemble, jusqu'au 29 septembre 2026, hors samedis soir, veilles de jours fériés, jours fériés, jours de fermeture du Parc Astérix, nocturnes et événements spéciaux. Les séjours ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours.

- 284 (deux cents quatre-vingt-quatre) entrées au Parc Astérix d'une valeur unitaire de 65,00€ TTC. Entrée valable pour 1 personne et 1 journée du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2026 (hors 11, 18, 25, 31 octobre, 1er et 8 novembre 2025, hors soirées « Nocturnes Peur sur le Parc » 2025 (19h-1h), hors 1er, 8, 14, 15, 16, 23, 24 mai 2026 et hors événements spéciaux). Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Le parking n'est pas inclus.

Tous les participants qui ne remporteront pas de lots parmi ceux de la liste susmentionnée recevront offre promotionnelle de réduction sur la billetterie du Parc Astérix (-15% de réduction sur le plein tarif). Code utilisable uniquement sur le site www.parcasterix.fr à partir

du 21/07/2025 et jusqu'au 30/09/2026. Uniquement pour l'achat d'un billet Liberté Flex Saison 2025 valable pour une visite entre le 21/07/2025 et le 04/01/2026 (hors 11, 18, 25, 31 octobre, 1er et 8 novembre 2025, hors soirées « Nocturnes Peur sur le Parc » 2025 (19h-1h)), ou pour l'achat d'un billet Liberté Flex 2026 valable pour une visite entre le 04/04/2026 et le 03/01/2027 (hors 1er, 8, 14, 15, 16, 23, 24 mai 2026, hors 10, 17, 24, 31 octobre et 7 novembre 2026, hors soirées « Nocturnes Peur sur le Parc » 2026 (19h-1h)). Maximum 4 billets par transaction. Offre soumise à la disponibilité du produit.

Ces lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles.

Les dotations seront remises aux gagnants par email, à l'adresse email renseignée dans le formulaire lors de leur participation, sous réserve de la validation de leur preuve d'achat.

Les 15% de réduction prendront la forme d'un code et seront envoyés par email à l'adresse renseignée par le gagnant au moment de sa participation au Jeu, sous réserve de la validité de sa preuve d'achat.

Les entrées prendront la forme d'un PDF et seront envoyées par email à l'adresse renseignée par le gagnant au moment de sa participation au Jeu, sous réserve de la validité de sa preuve d'achat.

Les séjours prendront la forme d'un PDF nominatif et seront envoyés par email à l'adresse renseignée par le gagnant au moment de sa participation au Jeu, sous réserve de la validité de sa preuve d'achat.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non-aboutissement de l'email d'un gagnant.

La Société Organisatrice ne sera nullement tenue pour responsable si les adresses email ne correspondent pas à celles d'un gagnant, si elles sont erronées ou si un gagnant est injoignable. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant injoignable. En cas de retour de la dotation pour adresse email incorrecte, le lot sera considéré comme perdu et ne sera pas remis en jeu.

Ces lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente et / ou de caractéristique proche.

Article 6

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, pour une durée d'un an, de faire état des prénoms, noms et ville de résidence des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques dans le cadre du présent jeu, sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise de la dotation.

Article 7

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu.

La Société Organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bug...) du terminal (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) des participants.

D'une manière générale, la Société Organisatrice rappelle que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet (libre captation des informations diffusées) et de la difficulté, voire de l'impossibilité, de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de informations transmises par ce biais.

Article 8

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé et validé auprès de la SAS ACTANORD DOCO - CAZIN - VAN AUTREEVE – DEGUINES – WALLART, Commissaires de Justice Associés, OFFICE de Me Jeremy WALLART, 105 Quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. L'avenant sera déposé au sein de la SAS ACTANORD DOCO - CAZIN - VAN AUTREEVE – DEGUINES – WALLART, Commissaires de Justice associés, dépositaire du règlement. Il entrera en vigueur à compter de son enregistrement et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).

La Société Organisatrice s'engage à rembourser le demandeur sur les frais relatifs à la demande de règlement.

Article 9

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le jeu.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle s'efforcera, dans toute la mesure du possible de communiquer une information préalable par tout moyen approprié sur ces changements.

Article 10

Les coordonnées des participants collectées dans le cadre de leur participation au jeu sont destinées à La Société Organisatrice exclusivement à des fins d'organisation du jeu et de remise des dotations et, si le participant l'accepte, de sollicitation de nature commerciale. Les données à caractère personnel seront effacées au terme de cette durée sauf dispositions légales imposant une obligation de conservation plus longue.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique, les fichiers et la liberté du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression (dans les limites prévues par ces textes), des données les concernant, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition à recevoir des sollicitations commerciales en s'adressant à l'adresse : dpofr@pierre-fabre.com.